

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR

Destinataire :

PCT

COMMUNICATION RELATIVE AU DROIT
D'EXERCER AUPRÈS DE L'OFFICE RÉCEPTEUR

(règle 83.2 du PCT)

	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	COMMUNICATION IMPORTANTE
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

En réponse à la requête qui lui a été adressée au sujet du droit d'exercer de la personne indiquée ci-après, l'office récepteur informe le destinataire que cette personne

- a le droit d'exercer auprès de lui.
- n'a pas le droit d'exercer auprès de lui.

Nom :

Adresse :

Nom et adresse postale de l'office récepteur	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone